



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 juin 2011

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA
SEMIE NIORT AUPRES DU CREDIT FONCIER
DE FRANCE POUR LE REAMENAGEMENT EN
PRET LONG TERME A TAUX FIXE D'UN PRET
PLA DU CREDIT FONCIER POUR LE
FINANCEMENT DE L'IMMEUBLE DE 23
LOGEMENTS SOCIAUX RUE VICTOR
SCHOËLCHER A NIORT

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 29 juin 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Denis THOMMEROT -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

Excusés :

DIRECTION DES FINANCES

**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SEMIE NIORT AUPRES
DU CREDIT FONCIER DE FRANCE POUR LE REAMENAGEMENT
EN PRET LONG TERME A TAUX FIXE D'UN PRET PLA DU CREDIT
FONCIER POUR LE FINANCEMENT DE L'IMMEUBLE DE 23
LOGEMENTS SOCIAUX RUE VICTOR SCHOËLCHER A NIORT**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Vu la demande formulée le 6 mai 2011 par la SEMIE NIORT tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour le réaménagement en prêt long terme à taux fixe d'un prêt PLA d'un montant total de 449 584,24 € et destiné au financement de l'immeuble de 23 logements sociaux, rue Victor Schoëlcher à Niort.

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du Code civil,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à la SEMIE pour le remboursement de la somme de 449 584,24 €, représentant 100 % de l'emprunt d'un montant total de 449 584,24 € que la SEMIE se propose de contracter auprès du Crédit Foncier de France

Ce prêt est destiné au financement de l'immeuble de 23 logements locatifs sociaux situé 6 rue Victor Schoëlcher à Niort.

Les caractéristiques de ce prêt consenti par le Crédit Foncier de France sont les suivantes :

Prêt :

Prêteur :	Crédit Foncier de France
Nature du prêt :	PLA – long terme à taux fixe
Montant du prêt :	449 584,24 €
Echéances :	annuelles
Durée de la période d'amortissement :	13 ans
Taux :	Taux de SWAP 8 ans 3,45 % + 1,20 % = 4,65 % (à titre indicatif le 03/05/2011). Le taux définitif sera déterminé lors du topage.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du Crédit Foncier de France par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Autoriser Madame Le Maire ou l'Adjointe déléguée :

- à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Foncier de France et l'emprunteur,
- à signer la convention avec la SEMIE NIORT,
- à signer le contrat de prêt lorsqu'il sera établi par le Crédit Foncier de France.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN